



VPAUTO

277 RUE DE KERPONT - ZI DE KERPONT - 56850 CAUDAN
TELEPHONE 02.97.76.62.00 - TELECOPIE 02.97.81.37.60
vendresonauto@vpauto.fr

Conditions Générales de Reprise d'un véhicule

VPauto propose au client d'AGILAUTO ayant acheté un véhicule neuf ou d'occasion par l'intermédiaire d'AGILAUTO et souhaitant vendre son véhicule d'occasion, d'obtenir l'offre de reprise de ce véhicule d'occasion.

Cette offre est accessible grâce à un lien adressé par le conseiller client AGILAUTO. La gestion de l'offre de reprise est réalisée par la société VPauto pour le compte de AGILAUTO.

1. Estimation du prix du véhicule :

Le client saisit en ligne sur le site « AGILAUTO » via un lien adressé par le conseiller AGILAUTO les caractéristiques complètes de son véhicule, notamment un descriptif de son état mécanique et carrosserie. Il fournit une copie des documents demandés, ainsi que les photos de son véhicule.

Il indique la date prévue de livraison de son nouveau véhicule et le kilométrage estimé de son véhicule à reprendre à cette date de livraison. Le conseiller AGILAUTO est notifié par mail de la validation du dossier par son client. Il vérifie les éléments fournis et valide la demande auprès de VPauto.

VPauto communique sous 6 minutes (hors véhicules atypiques), par retour de mail au conseiller AGILAUTO, l'offre de reprise du véhicule. Le conseiller AGILAUTO communique cette offre de reprise à son client.

Cette valeur de reprise est valable jusqu'à la date de livraison indiquée du nouveau véhicule, avec une tolérance de plus ou moins 15 jours et un kilométrage de plus ou moins 1 000 kms par rapport au kilométrage déclaré. Au-delà de ces tolérances, une décote ou bonification en % par semaine selon les normes Argus sera appliquée au prix de reprise communiqué.

Cette estimation de valeur de reprise n'engage pas VPauto sur le prix à régler au client. Une expertise sera réalisée lors de la reprise afin de valider le prix de reprise final.

2. Expertise du véhicule :

Le véhicule du client sera expertisé le jour de livraison du nouveau véhicule au garage de livraison de ce dernier par un partenaire référencé et mandaté par VPauto. Cette expertise dure environ 45 minutes.

Lorsqu'il est informé de la date de livraison du nouveau véhicule, le conseiller AGILAUTO prend rendez-vous pour l'expertise, en ligne, directement sur l'interface mise à disposition par VPauto.

3. Validation de la valeur de reprise:

Le résultat de l'expertise permettra à VPauto soit de :

a) Valider le prix de reprise initial : Ce prix est alors le Prix de Reprise payé par VPauto au client par virement sur son compte bancaire Le véhicule repris reste sur le site du garage de livraison du nouveau véhicule.

b) Revoir son estimation : Si l'expertise montre que le véhicule présente des dommages non signalés par le client lors de sa saisie du descriptif de son véhicule, VPauto proposera au client un nouveau prix de reprise basé sur le montant des réparations non signalées, évalué au moment de l'expertise.

4. Prix de reprise :

Le prix de reprise est le montant que VPauto paye au client.

a) En cas d'accord sur le prix de reprise, le client vendeur et VPauto signent conjointement un Mandat de Vente qui confirme l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

b) En cas de défaut d'accord sur le prix de reprise suite à la révision de ce prix à l'issue de l'expertise, le client vendeur conserve son véhicule. Le coût de cette expertise sera à la charge du client. Son montant est de 162 € TTC (valeur 2019).

5. Responsabilités du client :

Le client engage sa responsabilité sur l'état du bien qu'il vend :

- Il s'engage à ne dissimuler aucune information susceptible d'induire en erreur un acquéreur et doit

déclarer tout accident qu'aurait pu subir le véhicule, de même que les éventuelles anomalies de fonctionnements mécaniques, électriques, électroniques.....

- Le client vendeur doit également déclarer la provenance du véhicule (Pays d'origine), si ce dernier est issu

d'un achat hors de France.

- Le client reconnaît être le propriétaire du véhicule et posséder un certificat d'immatriculation valide, à son

nom depuis au moins six mois.

6. Obligations du client vendeur :

Lorsque le client donne son accord pour vendre son véhicule, il signe en double exemplaire, un mandat de

vente dont il garde un exemplaire et qui vaut acceptation des conditions générales de reprise d'un véhicule.

Il remet à l'Expert représentant de VPauto les documents suivants:

- L'original du Certificat d'Immatriculation (Carte Grise) daté du jour de reprise et signé.

- Un certificat de non gage ayant moins de 3 jours*.

- Les documents afférents à l'entretien du véhicule (factures, carnet d'entretien et de garantie)

- Le double des clés, l'écrou antivol (si présent sur le véhicule)

* En cas de véhicule gagé, le client vendeur devra préalablement à la mise en vente, obtenir la levée de

gage.

Le client présente lors de la reprise

- Pour les particuliers : Une pièce d'identité valide (CNI/Passeport). Le nom porté sur le Certificat d'Immatriculation doit être identique à celui porté sur la Pièce d'identité.

- Pour les Personnes Morales : Un Kbis original, une pièce d'identité valide du gérant (CNI/Passeport). En cas

d'absence du gérant, une procuration signée par celui-ci.

- L'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité.

- Un RIB du compte au nom du client.

En cas de non présentation de l'original du Certificat d'Immatriculation, d'un certificat de non gage ayant

moins de 3 jours et d'une pièce d'identité conforme, la transaction ne pourra pas avoir lieu.

7. Obligation de VPAuto :

VPAuto s'engage :

- A régler le jour de la date de signature du mandat de vente, par virement sur le compte bancaire du client, le montant ferme correspondant au prix de reprise.

- A effectuer, auprès de la Préfecture l'information de la cession du véhicule.